

Sujet : [INTERNET] Contribution enquête publique anti-eolien

De : CECILE NICOLE <nicolce972@gmail.com>

Date : 10/10/2023 01:02

Pour : pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr

En tant qu'originaire d'Aigre et bien que

jugant nécessaire le remplacement des énergies fossiles, je suis contre le projet d'

Implantation d'éoliennes sur le territoire de Marcillac-Lanville et d'Aizet pour les raisons suivantes :

*dégradation de l'environnement dans le site privilégié que représente le patrimoine de l'abbaye

*nuisances visuelles et surtout sonores insupportables pour la population en majorité vieillissante.

*saturation du parc éolien dans la région et contribution déjà forte au renouvellement des énergies de la part de la population environnante

* atteinte à la biodiversité

Mme CECILE Nicole née PINTURAUD

Résidence Toloman

Bâtiment I no 249

97200 Fort de France

Sujet : [INTERNET] opposition au projet éolien

De : Laetitia Rontet <laetitia.rontet@live.fr>

Date : 10/10/2023 21:32

Pour : "pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr" <pref-eolien-marcillac-lanville@charente.gouv.fr>

Madame, Monsieur,

Je vous écris pour vous faire part de mon opposition quant au projet éolien de Marcillac-Lanville, projet qui a semble-t-il été mené en dépit de l'opposition de la majorité des habitants de la commune (cf la pétition faite à l'initiative du collectif pour la sauvegarde de l'environnement), et du conseil municipal.

Avons-nous besoin de produire plus d'électricité ?

Ne devrions-nous pas plutôt compte tenu de situations sociales et financières de plus en plus difficiles dans la population générale, de l'envolée des prix de l'électricité et de l'impact écologique non négligeable de la plupart des sources de production d'énergie, accompagner la population à réduire ses consommations ? L'heure n'est-elle pas à la décroissance énergétique ? Ou bien voulons-nous continuer à perpétuer le cycle capitaliste de la production et de la consommation ?

L'énergie éolienne est-elle la solution ?

Rappelons que les éoliennes sont composées de matériaux polluants et non recyclables, et qu'à ce jour, aucune obligation n'existe pour les promoteurs de les démanteler une fois usagées, opération qui représenterait un coût non négligeable (ce qui pose déjà des problèmes dans d'autres pays)

Rappelons que l'énergie éolienne n'est pas "stockable" (sauf au moyen de "piles" dont l'impact écologique est néfaste), produire plus ne règlera donc pas le problème des "pics de consommation" d'électricité.

Les conditions de vie de la population

Outre le risque de voir leur cadre de vie défiguré, les nuisances sonores risquent d'impacter lourdement les habitants compte tenu de la proximité avec les habitations. Sans compter le risque de pollution des sols à l'heure où l'eau devient une denrée précieuse (cf ce qui se passe en Guadeloupe et à Mayotte, ce n'est pas si loin...).

La biodiversité

Rappelons que le projet est situé sur un couloir migratoire, or, on sait aujourd'hui que le principal impact à court terme des éoliennes concerne les oiseaux, qui meurent décapités par les pales. Il s'agit d'un réel problème quand on sait que le site est sur une zone protégée, et que certaines des espèces présentes sur cette zone sont en danger.

L'implantation d'éoliennes sur ce site est trop risquée : on veut les installer dans une zone environnementale protégée (et ce au mépris de la législation française sur ce sujet), sur un site patrimonial, à proximité des habitations (risque de pollution des sols, massacre de la faune sauvage-

oiseaux migrateurs-, détériorations des conditions de vie de la population : nuisances sonores notamment)

Les pouvoirs publics engagent leur responsabilité, non pour la durée de leur mandat mais bien au-delà, parce qu'il est certaines décisions qui une fois prises, ne permettent pas de retour en arrière. Protégeons les populations, la nature, la vie. Non au projet éolien à Marcillac-Lanville.